

Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap, sous condition de pouvoir répondre aux problématiques et aux spécificités de chaque individu.

I. IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE HANDICAP :

1. Handicap psychique, intellectuel ou cognitif



- **Une personne en situation de handicap mental peut, du fait de sa déficience, avoir des difficultés pour :**
 - **Mémoriser** des informations sonores et orales ;
 - Connaître son environnement élargi ou proche ;
 - Maîtriser l'utilisation des appareillages, dispositifs et automates ;
 - **Se repérer dans l'espace** (difficulté à utiliser les plans ou cartes) ;
 - **Connaître** : l'environnement immédiat ou élargi ;
 - Les règles de communication et de vocabulaire....

- Le handicap intellectuel engendre une **limitation significative du fonctionnement des capacités de compréhension** (QI). Il engendre également une limitation significative du fonctionnement **des capacités de communication et des capacités d'adaptation**.

2. Les troubles Dys

1. La dyslexie et la dysorthographe

Souvent associés, ces troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit apparaissent dès le début de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, en CP donc pour les enfants. Au stade suivant, le trouble se manifeste par une incapacité à mémoriser la forme visuelle des mots et à les reconnaître globalement (stade orthographique). Ceci entraîne une lecture généralement hésitante, ralentie, émaillée d'erreurs qui a pourtant exigé beaucoup d'efforts. L'orthographe, qui normalement se développe au fur et à mesure que s'automatise la reconnaissance globale des mots, est touchée.

2. La dyslexie

Elle se traduit par une difficulté à associer les sons entendus avec les lettres et les mots correspondants. Les dyslexiques confondent les lettres qui ont des formes voisines et inversent des syllabes en les lisant.

3. La dysorthographe

Elle correspond à une altération de la production d'écrit et de l'orthographe. Dans les deux cas, déchiffrer un texte et écrire sans faire de faute est particulièrement éprouvant.

4. La dysphasie

Ce trouble structurel de l'apprentissage et du développement du langage oral concerne soit la programmation des sons de la langue et donc leur production, soit la disponibilité des mots et leur agencement syntaxique. Les dysphasiques parlent souvent tard, mal, en utilisant le style télégraphique, et manquent de vocabulaire.

5. La dyspraxie

Il s'agit cette fois d'un trouble spécifique qui entrave la coordination et la planification des gestes. Les dyspraxiques acquièrent très difficilement les automatismes issus de l'apprentissage. Ils ont du mal à réaliser un geste, à l'adapter à un objectif ou à le reproduire et des difficultés à lacer leurs chaussures, à s'habiller et à manipuler les objets.

6. La dysgraphie

Elle touche l'organisation de la fonction graphique et se traduit par des difficultés de coordination et de conduite du trait. Les dysgraphiques tracent des lettres mal formées et disproportionnées et ont du mal à dessiner.

7. La dyscalculie

Ce trouble spécifique des activités numériques induit une grande difficulté à comprendre ce qu'est un nombre et donc à l'utiliser. Les enfants qui souffrent de dyscalculie ne maîtrisent pas le système numérique, ne savent pas estimer une distance ou la taille d'un objet et peinent à manipuler des sommes d'argent.

3. Handicap moteur



- Les personnes atteintes d'un handicap moteur ou d'une déficience physique,
- **des possibilités limitées pour se déplacer**, réaliser des tâches manuelles ou se joindre à certaines activités.

- Ce type de handicap regroupe une variété de déficiences et ou d'affections comme par exemple les atteintes neurologiques, les amputations, les affections musculaires, les atteintes articulaires...
- Le niveau de mobilité et de motricité des personnes sont donc liés à ces éléments, et indique leurs degrés d'autonomie et par conséquent celui des aides spécifiques à apporter.

4. Handicap visuel



Suivant le degré de leur déficience visuelle, on parle de cécité ou de malvoyance. La perte de vision peut survenir d'un seul coup ou progressivement.

- Au quotidien, la déficience visuelle joue surtout sur les activités utilisant la vision centrale (écriture, lecture, reconnaissance...) et bien évidemment sur les déplacements.
- Ce handicap regroupe aussi bien la cécité, la perte plus ou moins importante de l'acuité visuelle, que d'autres altérations visuelles (altération du champ visuel, altération des couleurs, profondeur, etc.).

5. Handicap auditif



- **La déficience auditive est un handicap de la communication.**
- Les surdités sont classées, selon le degré de gravité de la déficience, en :
 - Déficience auditive légère,
 - Déficience auditive moyenne,
 - Déficience auditive sévère
 - Et enfin la déficience auditive profonde

II. PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS DE HANDICAPES

Il existe deux façons de prendre en compte la situation et le degré de handicap de nos futur(e)s apprenant(e)s

1. Le mail de contact :

Le mail de contact permet aux individus de nous faire part d'une éventuelle situation de handicap avec l'expression des aménagements nécessaires. Un entretien est ensuite effectué afin d'identifier précisément la situation.

2. Rendez-vous d'analyse des besoins

Lors de la prise de contact avec nos futurs clients, nous évaluons si parmi les futurs apprenants il y a des personnes en situations de handicaps. Nous prenons, alors en compte les aménagements nécessaires

III. APPORT DE SOLUTIONS TECHNIQUES

En fonction des situations, nous essayons dans un premier temps, d'apporter des solutions avec nos moyens.

- Adapter le choix des locaux
- Adapter les supports pédagogiques
- Adapter les outils pédagogiques (micro, casque etc...)

Contacts pour Paris :

Association Régionale des Missions Locales d'Ile-de-France

140 rue du Chevaleret
75013 Paris
01 45 42 27 57
<https://arml-idf.org>

Cap emploi 75

43 Bis Rue d'Hautpoul
75019 Paris
01 44 52 40 60
contact@capemploi75.org

Agefiph Ile-de-France

Immeuble Le Baudran
21/37 rue de Stalingrad - 24/28 Villa Baudran
94110 Arcueil

En Ile de France, le centre de ressources numériques est un élément constitutif de la Ressource handicap formation, service mis en œuvre par l'Agefiph afin de mieux prendre en compte le handicap en formation.

Le centre de ressources numériques a pour objectif de **regrouper, dans un espace unique, l'information relative à la compensation du handicap en formation**, issue des professionnels dont l'expertise est reconnue dans l'écosystème du handicap.

Le centre de ressources numériques s'adresse prioritairement aux organismes de formation et aux Centres de formation d'apprentis (CFA) qui occupent un rôle central dans l'accès à la formation des personnes en situation de handicap.

Le centre de ressources numériques propose des ressources opérationnelles permettant la mise en œuvre d'adaptations pédagogiques et d'aménagements de formation.

Le centre de ressources numériques s'articule autour de cinq grandes rubriques « Obligations légales », « Etapes clés du parcours de formation », « Accessibilité de la formation », « Aides et prestation », « Acteurs de l'emploi et de la réadaptation professionnelle ».

Défi métiers a été missionné par la délégation régionale Ile de France de l'Agefiph pour créer, gérer et alimenter ce centre de ressources numériques.

Pour répondre au plus près des besoins et des attentes, Défi métiers invite les utilisateurs à faire connaître les évolutions qu'ils souhaiteraient intégrer à l'outil via le mail suivant : p.baumgartner@defi-metiers.fr

Pour accéder au centre de ressources numériques, [consultez le lien](#).

Pour en savoir plus sur la Ressource handicap formation en Ile de France, consultez le [lien](#).

Contacts pour LYON

AGEFIPH

Rhône-Alpes

Parc D'Affaires De Saint-Hubert

33 Rue Saint Théobald

38080 L'ISLE D'ABEAU

Contactez-nous au 04.74.94.64.19 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

AGEFIPH

Auvergne

65, boulevard François Mitterrand - CS 70357

63000 Clermont-Ferrand

Contactez-nous au 04.73.34.76.94 de 9h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi.

Cap emploi 69

Les Jardins d'Entreprises – Bâtiment F2 - 213 rue de Gerland

69007 Lyon

04 37 53 01 31

Contact: Fabrice COLLOMB

Tél. 04 37 53 01 44 f.collomb@capemploi69.org www.capemploi69.fr

MDPH 69 - Rhône

8 RUE Jonas Salk

69007 LYON

Référente Insertion Professionnelle Françoise LAMURE

Tél. 04 26 72 82 91 flamure@grandlyon.com www.rhone.fr

Mission locale d'insertion

<http://www.missions-locales.org>

Contacts pour Montpellier :

AGEFIPH :

Dès lors que nos moyens ne permettent pas de résoudre une problématique, nous entrons en contact avec nos partenaires :

L'AGEFIPH qui a mis en place le service : **RESSOURCES - HANDICAP – FORMATION**

Ce service a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux formations en prenant mieux en compte le handicap. L'Agefiph apporte services et aides financières pour favoriser votre insertion professionnelle et votre maintien dans l'emploi

Adresse : 119 Av. Jacques Cartier, 34000 Montpellier

Contact : occitanie@agefiph.asso.fr // 0 800 11 10 09

<https://www.agefiph.fr/occitanie>

CAP EMPLOI :

La mission de Cap Emploi est de faciliter le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans le secteur public et privé

Adresse : Parc Euromédecine II, 335 Avenue du Professeur Jean-Louis Viala - 34090 Montpellier

Contact : contact@capemploi34.org // 04 99 13 34 25

<https://www.capemploi-34.com/>

MDPH :

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) a pour mission de favoriser l'accès aux droits des personnes handicapées. Elle accueille, informe, conseille et instruit les demandes à partir des besoins exprimés par les usagers.

Adresse : MDPH 34 1 350 rue d'Alco, ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Contact : <http://www.mdp34.fr/nous-contacter.html> // 04 67 67 69 30

<https://herault.fr/381-personnes-handicapees-et-agees.htm>

Nom Prénom :

Nom de l'entreprise :

Date de l'entretien :

IDENTIFICATION DE VOTRE HANDICAP :

Handicap moteur

Handicap visuel

Altération du champ visuel, altération des couleurs, profondeur

Altération des couleurs

Altération profondeur

Autres

Merci de détailler

Handicap auditif

Déficience auditive légère,

Déficience auditive moyenne,

Déficience auditive sévère

Déficience auditive profonde

PRÉCISIONS SUR LE HANDICAP

QUELS AMENAGEMENT EST NÉCESSAIRE

AVEZ-VOUS DES TROUBLES DE L'APPRENTISSAGE ?

Dyslexie trouble spécifique des apprentissages avec déficit en lecture

Dysorthographe trouble spécifique des apprentissages avec déficit de l'expression écrite

Dyscalculie trouble spécifique des apprentissages avec déficit du calcul

La dysphasie trouble structurel de l'apprentissage et du développement du langage oral

La dyspraxie trouble spécifique qui entrave la coordination et la planification des gestes

La dysgraphie trouble de l'organisation de la fonction graphique qui se traduit par des difficultés de coordination et de conduite du trait

REPONSE APPORTEE PAR L'OF

Une prise de contact est nécessaire avec l'AGEFIPH ? Oui

Non